

Séance du 29 Avril 2026

N° 26.DGS.119

OBJET : Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration du Lycée Val de Durance

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT NEUF, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'Avril sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI

Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN

Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

Mes chers collègues,

Exposé des motifs :

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation relatives à l'organisation et au fonctionnement des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL), les collectivités territoriales sont représentées au sein des conseils d'administration des établissements situés sur leur territoire.

Il appartient dès lors au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Lycée Val de Durance.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au scrutin à main levée, sauf opposition d'au moins un membre du conseil municipal, à l'élection des représentants appelés à siéger au Conseil d'Administration du Lycée Val de Durance.

Titulaires :

- Pierre CRUMIERE
- Geneviève CLEMENT

Suppléants :

- Caroline DANDRE
- Catherine FRAIKIN

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21,

VU le Code de l'éducation relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Au vu de ce qui précède, et oui l'exposé de son Président, le conseil municipal

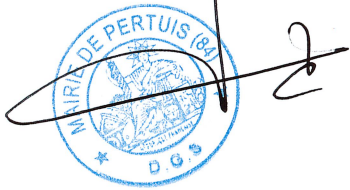
PAR :

- **27 POUR**

- **6 ABSTENTIONS** (C.ANDJERAKIAN (+1), JF. MIRETTI (+1), N. BLANC, C. PERRY)

► **APPROUVE** l'élection des représentants appelés à siéger au Conseil d'Administration du Lycée Val de Durance pour la durée du mandat municipal.

Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.



La Secrétaire de séance,
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA.

Transmis en Préfecture le
Certifié exécutoire
Publié le 4 mai 2026